

TARIFS 2022/2023

Tarifs annuels forfaitaire des cursus

(cours individuel instrument + formation musicale + pratique collective instrumentale ou chorale)

Tranches de quotient familial	Q.F Ligne	Cours instrumental de 30 minutes Cycle 1	Cours instrumental de 45 minutes Cycle 2	Cours instrumental de 45 minutes Cycle 3
Euros		Euros	Euros	Euros
0 à 133.39	A	39	59	59
133.40 à 161.98	B	132	213	213
161.99 à 219.15	C	173	249	249
219.16 à 295.38	D	222	332	332
295.39 à 381.13	E	330	482	482
382.39 à 476.40	F	401	599	599
476.41 à 848.00	G	471	725	725
848.01 à 1029.03	H	534	791	791
> à 1029.04	I	598	887	887
Hors Communauté d'agglomération Paris Saclay	J	768	1105	1105

Tarifs annuels des cours collectifs

Tranches de quotient familial	Lignes	30 minutes	45 minutes	1 h	1h30	Ensembles instrumentaux Chorale enfants Orchestres juniors
		Ensembles Instrumentaux Atelier les Clés de l'écoute Harmonie Vents d'Automne	Ensembles instrumentaux Jardin musical Musique de chambre	Eveil artistique Formation musicale Ensemble vocal Danse	Formation musicale Danse	
0 à 133.39	A	8	11	15	24	Forfait : 47 € Gratuit pour les élèves pratiquant une autre discipline
133.40 à 161.98	B	15	24	31	47	
161.99 à 219.15	C	18	26	35	52	
219.16 à 295.38	D	25	36	47	72	
295.39 à 381.13	E	31	47	63	94	
382.39 à 476.40	F	38	56	76	114	
476.41 à 848.00	G	44	67	89	134	
848.01 à 1029.03	H	47	79	106	160	
> à 1029.04	I	54	89	118	178	
Hors Communauté d'agglomération Paris Saclay	J	84	126	167	251	

TARIFS 2022/2023

1/ - Calcul du Quotient Familial :

$$\frac{\text{Revenu brut global} / 12 + \text{Prestations familiales (CAF)}}{\text{Nombre de parts}}$$

En cas d'absence de ressources (ex : Etudiant, sous condition que le jeune ne soit pas rattaché au foyer fiscal et sur présentation de justificatif de domicile) le tarif minimum est appliqué.

Nombre d'enfants à charge	Nombre de parts
1	2,5
2	3
3	4
4 et plus	5
+ 1 part pour les couples	
+ 2 parts pour les familles monoparentales	

2/ - Tarifs : (voir tableaux au dos)

- * Tableaux des quotients appliqués aux élèves jusqu'à l'âge de 25 ans révolus
- * Au-delà de 25 ans, tarif adulte (ligne I)

Tarifs dégressifs	
Situation	Dégressivité
Inscription de 2 enfants de la même famille	- 10 % pour le 2 ^{ème} enfant
Inscription de 3 enfants de la même famille	- 15 % pour le 3 ^{ème} enfant
Inscription de 4 enfants de la même famille	- 20 % pour le 4 ^{ème} enfant

3/ - Droits d'inscription :

- Résidents Communauté d'Agglomération Paris Saclay : 8 €
- Résidents hors Communauté d'Agglomération Paris Saclay : 24 €

Le droit d'inscription est dû pour chaque élève. Il ne donnera lieu à aucun remboursement.

4/ - Règlement des cotisations :

Trimestriel, **ou en une seule fois**, si vous le souhaitez (à préciser sur le formulaire d'inscription)

1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre
1/3 du montant de la cotisation annuelle	1/3 du montant de la cotisation annuelle	1/3 du montant de la cotisation annuelle

Toute scolarité commencée entraîne le paiement intégral de la cotisation annuelle. Pour les abandons en cours d'année, seuls les cas particuliers suivants seront pris en compte :

- En cas de déménagement hors commune
- Pour raisons médicales motivées par un certificat médical préalable à l'absence.